

PERSPECTIVES ONTARIO : PROGRAMME DE DÉSIGNATION DES CANDIDATS DE LA PROVINCE

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS



**Édifier un Ontario
plus fort et plus
compétitif**

Perspectives Ontario aide les travailleurs étrangers qui ont reçu une offre d'emploi et qui sont déjà en Ontario, et ceux qui sont recrutés à l'étranger; à devenir des résidents permanents du Canada.

PERSPECTIVES ONTARIO : PROGRAMME DE DÉSIGNATION DES CANDIDATS DE LA PROVINCE

La compétitivité et la prospérité économique de l'Ontario dépendent d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. C'est pour cette raison que le gouvernement de l'Ontario a créé Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province. Le programme facilite le processus d'immigration afin que les employeurs puissent recruter les travailleurs dont ils ont besoin. En tant que travailleur étranger, vous pourriez obtenir le statut de résident permanent au Canada.

Qui peut présenter une demande?

Ce sont les employeurs qui engagent le processus. Les particuliers ne peuvent pas présenter une demande directement à Perspectives Ontario.

Pour être admissible à Perspectives Ontario, vous devez avoir :

- un statut légal au Canada, si vous travaillez ou séjournez au Canada;
- reçu une offre d'emploi pour un poste permanent à plein temps qui a été approuvé par Perspectives Ontario et qui se rapporte à une profession ou à un métier spécialisé (genre de compétence 0 ou niveau de compétence A ou B de la Classification nationale des professions);

- reçu d'un employeur approuvé le formulaire d'approbation de la présélection du poste et la trousse de demande du candidat;
- au moins deux années d'expérience dans la profession voulue ou une inscription appropriée en Ontario dans une profession ou un métier réglementé.

Comment présenter une demande

Le processus comporte deux étapes.

Première étape : présentation de la demande de l'employeur

Lorsque les employeurs souhaitent pourvoir un poste en gestion, dans une profession ou un métier spécialisé, ils doivent d'abord présenter une demande afin de faire approuver le poste par Perspectives Ontario. Les employeurs dont la demande est approuvée reçoivent ensuite une trousse de demande du candidat pour chaque poste approuvé.

Deuxième étape : demande du candidat

Le travailleur étranger remplit la trousse de demande du candidat. Si votre demande est approuvée, vous et les membres de votre famille recevrez un certificat de désignation par la province. Vous et les membres de votre famille pourrez alors présenter une demande de résidence permanente à Citoyenneté et Immigration Canada.

Est-ce qu'il y a des délais à respecter?

Oui. Une fois qu'un poste a été approuvé, Perspectives Ontario doit recevoir le

formulaire de demande du candidat dans les 60 jours qui suivent. Au besoin, votre employeur peut demander un prolongement de 30 jours de ce délai. Une fois que votre demande a été approuvée par Perspectives Ontario, vous avez six mois pour présenter votre demande de résidence permanente à Citoyenneté et Immigration Canada.

Les formulaires de demande des employeurs et des renseignements détaillés au sujet de Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province sont disponibles à www.ontario.ca/immigration_fr.

Où puis-je obtenir plus de renseignements?

Vous pouvez vous adresser à :

Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province
Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration de l'Ontario
400, avenue University, rez-de-chaussée
Toronto (Ontario) Canada M7A 2R9

Courriel :

perspectives.ontario@ontario.ca

Téléphone :

Toronto : 416 327-0374
Sans frais en Amérique du Nord :
1 866 214-6820

Site Web :

www.ontario.ca/immigration_fr

EN TANT QUE TRAVAILLEUR ÉTRANGER,
VOUS POURRIEZ OBTENIR LE STATUT
DE RÉSIDENT PERMANENT GRÂCE À
CE PROGRAMME.

